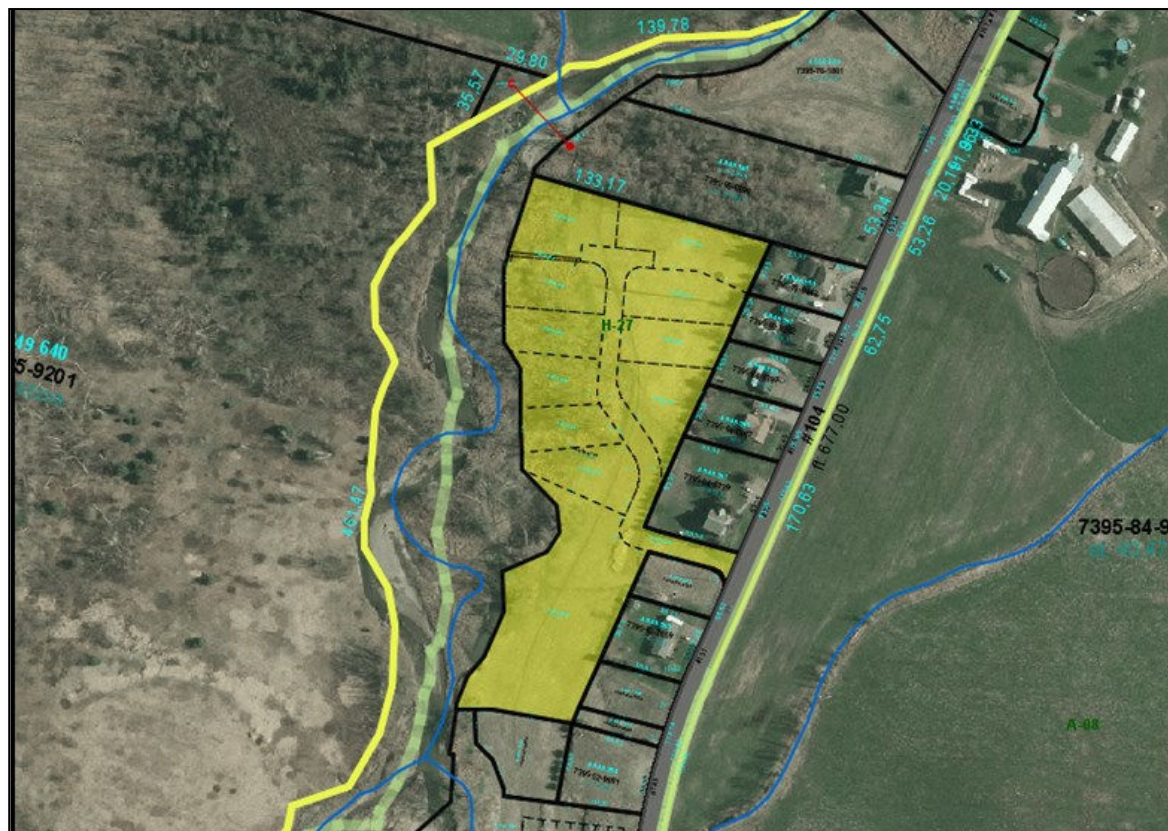


## Demande de dérogation mineure relative à un cadastre de rue projeté sur le lot 5 828 645, rue Principale Sud



Document accompagnant l'avis public de consultation.

**Localisation:**

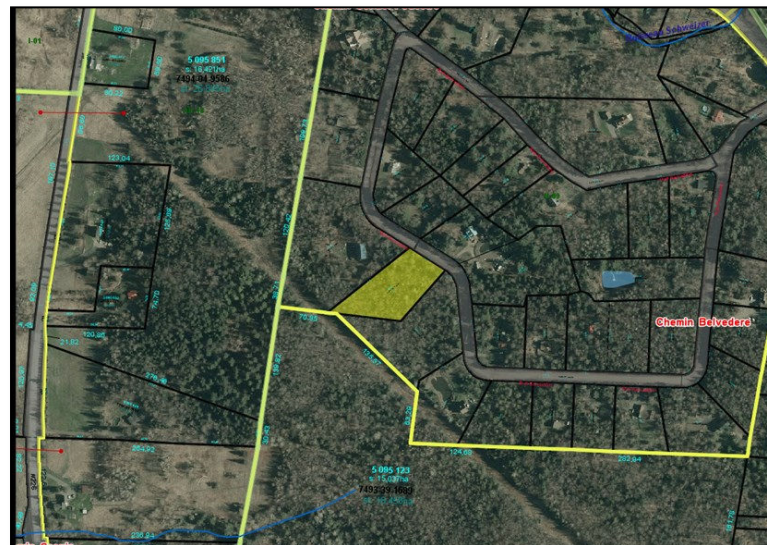
Zone: H-27

Secteur de PIIA: -

Valeur patrimoniale: -







**CONSIDÉRANT QUE** les principaux critères de décisions suivants doivent guider la décision d'accorder ou non une dérogation mineure :

- La refuser est de nature à causer un préjudice au requérant;
- L'accorder porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Travaux exécutés de bonne foi;
- Respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

**D'APPROUVER** les demandes de dérogations mineures relatives à un cadastre de rue projeté sur le lot 5 828 645, rue Principale Sud